

COMMUNE DE SAINT-GILLES
Monsieur Henri DINEUR
Echevin de l'Urbanisme
Place Maurice Van Menen, 39
1060 BRUXELLES

V/réf. : 19660 (corr. : De Bliet)
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.176/s.355
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue d'Irlande, 68. Transformation d'une maison : redistribution des étages en différents appartements. Régularisation.

En réponse à votre lettre du 29 septembre, réceptionnée le 30 septembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 octobre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande porte sur la transformation d'une maison située dans la zone de protection de la maison Gouweloos sise rue d'Irlande, 70 et classée pour ses façade à rue, toiture et certaines parties intérieures.

Après visite sur place et examen du dossier, la Commission constate que les transformations perpétrées dans la maison se cantonnent essentiellement à son intérieur et sa façade arrière. Elles se situent donc hors zone de protection, cette dernière n'englobant que la façade avant du n°68.

Par ailleurs, la façade arrière a été traitée avec soin et son traitement ne porte pas préjudice à la perception visuelle de la maison classée. Par conséquent, la Commission souscrit à ces interventions sans remarque particulière.

D'autre part, des ouvertures étant réclamées par les normes des services d'incendie à l'avant du studio sous comble, deux velux ont été aménagés en toiture avant. Bien que la Commission regrette qu'ils soient décalés par rapport aux travées de la façade, elle constate qu'ils sont localisés au plus bas de la toiture et ne devraient donc pas être visibles de la rue. Elle ne s'oppose donc pas à la régularisation de cette intervention.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.